



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**  
#910, 410-22nd Street East  
Saskatoon  
Sask.  
S7K 5T6  
Bid Fax: (306) 975-5397

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Garbage Truck	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5P412-110716/A	<b>Date</b> 2012-04-12
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 5P412-110716	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$STN-190-4447	
<b>File No. - N° de dossier</b> STN-1-34240 (190)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-05-23</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Central Standard Time CST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Mack, Wayne	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> stn190
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (306) 975-4004 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (306) 975-5397
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Parks Canada 100 Main Street PO Box 100 Waskesiu, SK S0J 2Y0	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
#910, 410 - 22nd Street East  
Saskatoon  
Sask.  
S7K 5T6

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du guide des CCUA

#### **Liste des annexes**

Annexe A Besoin

Annexe B Base de Paiement

---

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

### **3. Compte rendu**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-03-02) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent-vingt (120) jours

#### **1.1 Clause du guide des CCUA**

Clause du guide des CCUA B4024T - Aucun produit de remplacement (2006-08-15)

### **2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quatorze (14) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copies papier)

Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à :

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Garantie

On appliquera la garantie normale du fabricant (soit \_\_\_\_\_ mois ou \_\_\_\_\_ km) par l'entremise du concessionnaire désigné ou de l'agent agréé.

#### Service après-vente

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse les noms, adresses et numéros de téléphone de ses concessionnaires et/ou de ses agents qui sont autorisés à fournir des services après-vente, d'entretien et de réparation sous garantie et qui peuvent fournir une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule/équipement offert. Il est demandé aux soumissionnaires d'indiquer la distance entre le concessionnaire et/ou l'agent autorisé et le lieu de la livraison et celle-ci ne devrait pas dépasser 100 kilomètres.

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: \_\_\_\_\_ km

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

#### Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 août 2012, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le \_\_\_\_\_ .

### Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

#### 1.1 Clauses du guide des CCUA

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

**Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

**PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION****1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

**1.1 Évaluation financière**

Clause du guide des CCUA A0222T (2010-01-11) Évaluation du prix

Prix de l'article n° 1 dans l'Annexe B - Base de Paiement = prix évalué

**2. Méthode de sélection**

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

**PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

**1. Attestations préalables à l'attribution du contrat**

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### 1.1 Programme de contrats fédéraux - attestation

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) ( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) ( ) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) ( ) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- d) ( ) n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : \_\_\_\_\_.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDC.

---

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A », Besoin.

### **3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat ( <http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **3.1 Conditions générales**

2010A (2012-03-02), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **4. Durée du contrat**

#### **4.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_..

### **5. Responsables**

#### **5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Wayne Mack  
Spécialiste en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
410 - 22e rue Est, bureau 910  
Saskatoon (Saskatchewan)  
S7K 5T6

Téléphone : 306 975 4004  
Télécopieur : 306 975 5397  
Courriel : wayne.mack@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : À déterminer

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

## 5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 5.4 Service après-vente

Le concessionnaire et/ou son agent suivant est autorisé à fournir des services après-vente, d'entretien et de réparations sous garantie; et une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule/équipement offert.

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent: (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat) \_\_\_\_\_ km

Nom : (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Adresse :

Numéro de téléphone :

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé(s) dans « l'annexe B », selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane (sont exclus) et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

## 6.3 Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

Clause du guide des CCUA C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

## 7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

## 8. Attestations

8.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2012-03-02), biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (inscrire la date de la soumission)

## 11. Clauses du guide des CCUA

Clause du guide des CCUA A9049C (2011-05-16), Sécurité des Véhicules

Clause du guide des CCUA A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du guide des CCUA A9117C (2007-11-30), demande directe du ministère client

Clause du guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P412-110716/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn190

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P412-110716

File No. - N° du dossier

STN-1-34240

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **12. Garantie**

On appliquera la garantie normale du fabricant (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat) soit \_\_\_\_\_ mois ou \_\_\_\_\_km par l'entremise du concessionnaire désigné ou de l'agent agréé.

## **13. Préparation en vue de la livraison**

Le véhicule/équipement doit être entretenu, réglé et livré dans un état qui en permet l'utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule quitte l'usine et soit remis au personnel Agriculture et Agroalimentaire Canada au lieu de livraison final.

Les réservoirs d'essence doivent être remplis au moins à moitié avant la remise du ou des véhicules au client.

## **14. Emballage**

Les méthodes de préservation et de conditionnement doivent être conformes à la norme courante de l'entrepreneur pour les envois au Canada ou, au besoin, aux normes pour les envois outremer (par exemple pour les cargaisons en cale).

## **Annexe "A" - Besoin**

Fourniture d'un camion de poids moyen Ford F550 neuf 2012 ou 2013 muni d'un dispositif de collecte Haul-All M1600 situé à droite, conforme aux spécifications énoncées dans le présent document. Le camion doit être livré à la section du parc national du Canada de Prince Albert de Parcs Canada, au lac Waskesiu (Saskatchewan), au plus tard le 30 août 2012.

### **Contexte**

La section du parc national du Canada de Prince Albert de Parcs Canada possède actuellement trois camions pouvant servir à vider les 300 poubelles Haul-All du parc. Les 300 poubelles sont reliées au système Haul-All. Les responsables du parc exigent que les camions soient munis d'une direction double puisque les poubelles sont situées des deux côtés des sentiers et routes. À l'heure actuelle, Haul-All est uniquement en mesure d'installer une direction double sur un châssis Ford.

### **A) Spécifications pour un Ford F550 neuf 2012 ou 2013**

#### **1) Caractéristiques minimales**

##### **i) Alternateur et batterie**

– Usage intensif, capacité maximale disponible pour les options requises sur le modèle spécifié

##### **ii) Distance entre la cabine et l'essieu**

– Doit être suffisante pour fournir une charge par essieu optimale

##### **iii) Distance entre la cabine et l'extrémité du cadre**

– Doit être suffisante pour une carrosserie de la longueur spécifiée

##### **iv) Système de refroidissement**

– Plage de fonctionnement entre -37 et +37 °C

##### **v) Serrures des portières**

– Doivent être standard, à moins que des serrures spéciales ne soient nécessaires aux fins de sûreté

##### **vi) Indicateurs**

– Voltmètre, indicateur de température et manomètre à huile

##### **vii) Rétroviseurs**

– Deux rétroviseurs de type West Coast d'environ 150 x 400 mm (6 x 16 po), à fixation à 5 branches

**viii) Rendement**

– Le groupe motopropulseur doit permettre une vitesse nominale sur route d'au moins 105 km/h. (Le rendement peut être évalué à l'aide des procédures SAE J688.) L'arbre de transmission doit fournir une aptitude minimale en pente de 0,5 % à 90 km/h et une aptitude minimale en pente de 30 % au couple maximal en première vitesse avec tout le PNBV au niveau de la mer.

**ix) Radio**

– Radio AM/FM de base du fabricant

**x) Caractéristiques de sûreté**

– Les véhicules (fournis) doivent respecter les dispositions de la *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles du Canada* et les règlements qui en découlent et qui sont en vigueur à la date de la fabrication.

**xi) Sièges**

– Conducteur et passager

**xii) Garniture de siège**

– Garniture de siège standard du fabricant, à moins d'indication contraire

**xiii) Direction**

– Assistée

**xiv) Pare-soleil**

– Deux

**xv) Suspension**

– Les ressorts et les essieux doivent satisfaire aux exigences relatives au PTMSE et au PNBV.

– Amortisseurs avant

**xvi) Pneus et roues**

– La capacité de charge doit être conforme aux exigences en matière de PTMSE et de PNBV. Les pneus doivent tous comporter une bande de roulement pour route, à moins d'indication contraire.

---

**2) Options requises sur le Ford F550 2012 ou 2013 DRW 4x2**

(Toutes les options sont obligatoires, à moins de comporter la mention « souhaitable ».)

- i) Empattement de 165 po et distance de 84 po entre la cabine et l'essieu
- ii) DRW 4x2
- iii) CHARGE UTILE DE 19 500 LB 68M
- iv) BLANC OXFORD Z1
- v) DIESEL 6,7 L 99T
- vi) BOÎTE DE VITESSES AUTOMATIQUE À 6 RAPPORTS 44 W
- vii) GLISSEMENT LIMITÉ X8L – 4,88 (souhaitable)
- viii) BANQUETTE ARRIÈRE IS-40/20/40 (COULEUR – ACIER) (souhaitable)
- ix) PNEUS À TRACTION TGB 225/70 R X 19,5 G MAX (souhaitable)
- x) PNEU ET ROUE DE SECOURS 512 (TOUTES SAISONS)
- xi) CRIC À ROUE 61J
- xii) SYSTÈME ANTIPATINAGE 60T (souhaitable)
- xiii) RÉTROVISEUR TÉLESCOPIQUE MANUEL (souhaitable)
- xiv) SYSTÈME DE CLIMATISATION MANUEL 572
- xv) STÉRÉO AM/FM AVEC HORLOGE NUMÉRIQUE 585 (souhaitable)
- xvi) COUSSIN DE SÉCURITÉ GONFLABLE CÔTÉ CONDUCTEUR 55D (souhaitable)
- xvii) RÉSERVOIR DE 151 L SUR L'ESSIEU ARRIÈRE 65Z
- xviii) INTERRUPTEURS EN OPTION (4)
- xxiv) BARRE STABILISATRICE À L'AVANT ET À L'ARRIÈRE (souhaitable)

---

**B) Spécifications pour dispositif de collecte Haul-All M1600 situé à droite**

- i) Peinture blanche
- ii) Prise de force/pompe pour boîte de vitesses automatique
- iii) Avertisseur sonore de recul
- iv) Horomètre de circuit hydraulique
- v) Avertisseur lumineux et avertisseur sonore du dispositif de collecte
- vi) Trousse de sécurité
- vii) Projecteur du dispositif de collecte
- viii) Revêtement du dispositif de collecte
- vix) Hayon hydraulique à joint d'étanchéité
- x) Vérin hydraulique muni de supports universel
- xi) Feux à éclats à DEL de 4 po à l'arrière
- xii) Feux de gabarit à DEL
- xiii) Garde-boue en vinyle sur les roues arrière
- xiv) Ruban réfléchissant
- xv) Direction double de Ford 350-550 2012 ou 2013
- xvi) Armoire de 20 po de largeur sur 64 po de hauteur sur 85 po de profondeur
- xvi) Système de lavage à haute pression
- xvii) Ensemble de connexion hydraulique muni d'un bras (pour vider les bacs Hyd-A-Way)
- xviii) Écran protecteur de droite pour le recyclage du verre

### Indexe de conformité :

Inclure un annexe séparé dans votre proposition indiquant SI et COMMENT votre produit respecte ou dépasse chaque point dans les sections sur les spécifications et l'exécution dans l'Annexe A, aux articles (A)(1)(i) à (B)(xviii) inclusivement et fournir les spécifications complètes et descriptives et/ou de la littérature technique pour illustrer votre énoncé. Les soumissionnaires devraient adresser chacun des paragraphes de spécifications sur une base point par point.

**Par exemple :**

#### **A) Spécifications pour un Ford F550 neuf 2012 ou 2013**

##### **1) Caractéristiques minimales**

###### **i) Alternateur et batterie**

– Usage intensif, capacité maximale disponible pour les options requises sur le modèle spécifié

**Réponse du soumissionnaire :** " Produit conforme et dépasse les exigences. Référez-vous à la page X de notre brochure. "

###### **ii) Distance entre la cabine et l'essieu**

– Doit être suffisante pour fournir une charge par essieu optimale

**Réponse du soumissionnaire :** " Produit conforme et dépasse les exigences. Référez-vous à la page X de notre brochure. "

Et ainsi de suite, jusqu'à ce que toutes les spécifications aient été traitées.

Les commentaires doivent porter sur chacun des points (A)(1)(i) à (B)(xviii) inclusivement des spécifications de l'annexe A, par exemple, «Conforme» ou «Non conforme», suivi du plus grand nombre de détails possible. Il sera à votre avantage de fournir le plus de détails possible pour justifier vos commentaires et vos allégations de conformité à chaque spécification. Faites des renvois aux numéros de pages de vos documents techniques et mettez en surbrillance les spécifications justifiant vos allégations de conformité. Si vous ne disposez pas de documents techniques, veuillez le préciser.

L'État N'EST PAS obligé de demander des éclaircissements sur les soumissions ou sur les documents techniques fournis. Les soumissionnaires sont avisés que l'omission de démontrer une capacité qu'ils jugent conforme aux exigences aura pour conséquence que leur soumission sera jugée irrecevable. Le Canada se réserve le droit de rejeter toute soumission non conforme à la présente demande. Tout écart doit être clairement indiqué et pleinement justifié.

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P412-110716/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

STN-1-34240

Buyer ID - Id de l'acheteur

stn190

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P412-110716

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**Annexe "B" - Base de paiement**

(Tous les prix excluent la TPS, destination FAB)

1) Un (1) camion de poids moyen Ford F550 neuf 2012 ou 2013 muni d'un dispositif de collecte Haul-All M1600 situé à droite, conforme aux spécifications énoncées à l'annexe A

\_\_\_\_\_\$/chacun